

### MAIRIE de PLESDER 2, Place de l'Erable 35720 PLESDER

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 10 Novembre 2020

Seuls des extraits des délibérations sont affichés. Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.

L'an deux-mille-vingt, le dix novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le six novembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

<u>Étaient présents</u>: Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. COQUIO Patrick, Mme CLOSSAIS Soazig, M. THIBAULT Patrick, Mme GADENNE Nathalie, M. HERVÉ Sandy, Mme BRYON Jocelyne M. SIMÉON Franck, Mme BOISSEL Édith, M. PINSEMBERT Jean, Mme BONENFANT Nathalie, M. DELAROCHEAULION Frédéric.

#### Absent ayant donné procuration :

Mme PINARD GONY Axelle a donné pouvoir à M. HERVÉ Sandy

Absents: M. MOREL Jean-Pierre, M. AUBERT Philippe

M. Jean PINSEMBERTété élu secrétaire (art. L2121-15 du CGCT).

## Délibérations prises par le conseil

#### N°50/2020

Renouvellement de la convention d'assistance technique avec le département d'Ille-et-Vilaine pour le suivi du fonctionnement de la station d'épuration

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention d'assistance technique pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif à compter de 2021 pour une durée de 4 ans avec le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine
  - PREVOIT les crédits correspondants sur le budget de l'assainissement

Adopté à l'unanimité.

## N°51/2020

#### Gestion du terrain de foot

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACTE les nouvelles modalités d'utilisation du terrain de foot de Plesder
- APPROUVE la convention de mutualisation et le règlement d'utilisation du terrain de foot
- **AUTORISE** Mme le maire à facturer les charges correspondantes aux autres communes chaque année conformément aux stipulations de la convention de mutualisation ci-joint

Adopté à l'unanimité.

### N°52/2020 Décision modificative n°2 - Budget principal

	DEPENSES		RECETTES	
		diminution de dépenses	0	diminution de recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT				
D 2313 : constructions (enveloppe de travaux prévisonnelle non affectée au BP)		11 500,00 €		
Opération n°22 ECOLE. D 2184 mobilier (aire				
de jeux + bardage préau + alarme visuelle)	11 500,00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	11 500,00 €	11 500,00 €		

Le conseil

municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la décision modificative n°2 du budget principal ci-dessus

### N°53/2020 Horaires de l'école – année scolaire 2021-2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **REND UN AVIS FAVORABLE** sur le maintien de l'organisation scolaire sur 8 demi-journées à raison de 4 jours d'école par semaine pour l'année scolaire 2021-2022 soit lundi/mardi - jeudi/vendredi

Adopté à l'unanimité.